AGROALIMENTAIRE : l'Abattoir de Forges-les-Eaux bénéficie de deux mois supplémentaires de sursis

L'Abattoir de Forges-les-Eaux/COOPERATIVE D ABATTAGE DU PAYS DE BRAY dont la liquidation judiciaire avait été prononcée le jeudi 26 janvier 2023 par le tribunal de commerce de Dieppe, a bénéficié d'un délai supplémentaire lundi 27 mars 2023. Si aucun dossier de reprise n'avait été déposé auprès de l'instance, des pourparlers seraient en cours entre d'éventuels repreneurs et le mandataire.